

**Le 17 juin 2015**

**PROCÈS-VERBAL** de la 107<sup>e</sup> séance ordinaire du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière, tenue à la salle du conseil de la MRC de Joliette située au 632, rue De Lanaudière à Joliette, le mercredi **17 juin 2015** sous la présidence de monsieur André Hénault.

**Sont présents formant quorum :**

- Monsieur André Hénault, Président, préfet, MRC de Joliette
- Monsieur Jean-Luc Labrecque, vice-président, représentant du transport en commun
- Madame Danielle H. Allard, préfète, MRC de Montcalm
- Monsieur Stéphane Berthe, représentant, MRC Les Moulins
- Monsieur Normand Champagne, substitut du préfet, MRC Matawinie
- Monsieur Éric Chartré, substitut du préfet, MRC de L'Assomption
- Monsieur François Desrochers, représentant, MRC de Joliette
- Madame Huguette Émond, représentante du transport en commun
- Monsieur Réjean Gouin, représentant, MRC de Matawinie
- Monsieur Gaétan Gravel, préfet, MRC de D'Autray
- Monsieur Normand Grenier, représentant, MRC de L'Assomption
- Monsieur Gérard Jean, représentant, MRC de D'Autray
- Monsieur Gabriel Michaud, substitut d préfet, MRC Les Moulins

**Sont également présents :**

- Madame Tanya Grenier, directrice générale-secrétaire-trésorière, CRTL
- Sont présents uniquement au point traitant de la gouvernance des transports collectifs dans la région métropolitaine :*
- Madame Chantal Deschamps, préfète, MRC de L'Assomption
  - Monsieur Daniel Pilon, directeur général, MRC Les Moulins
  - Monsieur Denis Andlauer, DA Consultation

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal du conseil d'administration
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 29 avril 2015
  - 2.2 Suivi du procès-verbal du conseil d'administration du 29 avril 2015
3. Procès-verbal du comité exécutif - aucun
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes
  - 5.1 Déboursés des mois d'avril et de mai 2015
  - 5.2 Conciliation bancaire des mois d'avril et de mai 2015
  - 5.3 Liste des comptes à payer
6. Sujets spécifiques
  - 6.1 Circuits régionaux
    - 6.1.1 Statistiques d'achalandage au 31 mai 2015
  - 6.2 Statistiques – Centrale d'appels du Terminus Joliette
  - 6.3 États des revenus et des dépenses au 30 avril 2015
  - 6.4 Mise à jour des coûts d'implantation du stationnement incitatif à Lavaltrie
  - 6.5 Renouvellement du contrat de location des bureaux du CRTL
  - 6.6 Service d'entretien – R. Roy Entretien
  - 6.7 Acquisition d'abribus – MRC Les Moulins et MRC L'Assomption
7. Transport adapté
8. Règlements
  - 8.1 Règlement no 23-01 – Règlement modifiant les articles 7, 8, 9 et 11 du règlement numéro 23, règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour le Conseil régional de transport de Lanaudière
9. Avis de motion - Aucun
10. Rapport du président
11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière
12. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs couvrant les mois d'avril et de mai 2015 et bilan au 31 mai 2015
13. Sujets divers
  - 13.1 La gouvernance des transports collectifs dans la région métropolitaine
  - 13.2 Proposition de service – Accompagnement stratégique sur la gouvernance et l'organisation du transport collectif de la région de Lanaudière
14. Période de questions
15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la présente séance

## ***Le 17 juin 2015***

CA-1035-  
06/2015

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la séance ordinaire du conseil d'administration du 17 juin 2015 soit et est ouverte et que l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

Annexe 1.0 : Projet d'ordre du jour CA du 17 juin 2015

2. Procès-verbal du conseil d'administration

CA-1036-  
06/2015

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 29 avril 2015

**Il est proposé par madame Huguette Émond, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration, tenue le 29 avril 2015, est trouvé conforme et en conséquence est approuvé.

Annexe 2.1 : Procès-verbal CA du 29 avril 2015

2.2 Suivi du procès-verbal du 29 avril 2015

À l'ordre du jour de la présente séance.

3. Procès-verbal du comité exécutif

Aucun

4. Correspondance

Dépôt de la liste des correspondances couvrant la période du 22 avril au 10 juin 2015, portant la référence CRTL-CA-2015-06, faisant partie intégrante du présent procès-verbal, et qu'elle soit et est versée aux archives du Conseil régional de transport de Lanaudière.

Annexe 4.0 : Liste de correspondance CA-2015-06

5. Bordereau des comptes

CA-1037-  
06/2015

5.1 Déboursés

**CONSIDÉRANT QUE** les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :**

**QUE** Soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 30 avril 2015 totalisant la somme de 473 487.88 \$.

**QUE** Soient et sont acceptés, tel que présentés les déboursés du 1<sup>er</sup> mai 2015 au 31 mai 2015 totalisant la somme de 1 343 314.53 \$.

Annexe 5.1 : Déboursés : avril et mai 2015

5.2 Conciliation bancaire

Dépôt de la conciliation bancaire des mois d'avril et de mai 2015

Annexe 5.2 : Conciliations bancaires : avril et mai 2015

***Le 17 juin 2015***

CA-1038-  
06/2015

5.3 Liste des comptes à payer

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Desrochers, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :**

**QUE** soit et est acceptée, tel que présentée, la liste des comptes à payer en date du 11 juin 2015 totalisant la somme de 37 903.17 \$\$ et que la directrice générale / secrétaire trésorière soit et est autorisée à émettre les paiements correspondants.

Annexe 5.3 : Liste des comptes à payer

6. Sujets spécifiques

6.1 Circuits régionaux

6.1.1 Statistiques d'achalandage au 31 mai 2015

Dépôt des statistiques sur l'achalandage et sur les revenus d'achalandage au 31 mai 2015.

Annexe 6.1.1 : Statistiques d'achalandage au 31 mai 2015

6.2 Statistiques – Centrale d'appels du Terminus Joliette

Dépôt des statistiques de la centrale d'appels du Terminus Joliette répertoriés par journées, par heures, par réseaux, pour la période couvrant les mois de janvier à mai 2015 inclusivement.

Annexe 6.2 : Statistiques – Centrale d'appels du Terminus Joliette

6.3 États des revenus et des dépenses au 30 avril 2015

Dépôt

Annexe 6.3 : États des revenus et des dépenses au 30 avril 2015

CA-1039-  
06/2015

6.4 Mise à jour des coûts d'implantation du stationnement incitatif à Lavaltrie

**CONSIDÉRANT** une demande de la Ville de Lavaltrie, adressée au CRTL, relative à l'installation d'une clôture aux limites du terrain du stationnement incitatif à Lavaltrie afin de répondre aux demandes des citoyens;

**CONSIDÉRANT** le coût total pour l'acquisition, l'installation et le terrassement entre les poteaux est de huit-milles-huit-cent-deux dollars et dix cents (8 802,10 \$) plus taxes applicables.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par monsieur Gérard Jean et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches pour procéder à l'installation d'une clôture aux limites du terrain incitatif à Lavaltrie auprès de l'entreprise Généreux construction au coût de huit-milles-huit-cent-deux dollars et dix cents (8 802,10 \$) plus taxes applicables.

6.5 Renouvellement du contrat de location des bureaux du CRTL

La directrice générale fait part aux membres des différentes négociations qui ont présentement lieu entre le CRTL et le propriétaire.

Les membres spécifient leur intérêt quant à un renouvellement de bail pour une période n'excédant pas 2 ans plus 1 année d'option de renouvellement.

Un suivi sera fait lors de la prochaine séance relativement à ce sujet.

**Le 17 juin 2015**

CA-1040-  
06/2015

6.6 Service d'entretien – R. Roy Entretien

**CONSIDÉRANT QUE** le terme du contrat d'entretien entre R. Roy Entretien et le Conseil régional de transport de Lanaudière se termine le 31 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTL ne désire pas renouveler le contrat d'entretien de l'entreprise R. Roy Entretien;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTL désire procéder à un appel d'offre pour le contrat d'entretien des locaux.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Champagne, appuyé par madame Huguette Émond et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le contrat d'entretien entre le CRTL et R. Roy Entretien ne soit pas renouvelé au 31 décembre 2015.

**QUE** la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches afin de procéder à un appel d'offres pour le service d'entretien des locaux du CRTL.

CA-1041-  
06/2015

6.7 Acquisition d'abribus, de dalles et de mobilier urbain pour les MRC Les Moulins et MRC de L'Assomption

**CONSIDÉRANT** le Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales au Québec (SOFIL) autorisant l'achat d'abribus ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTL doit acquérir l'ensemble des immobilisations pour les MRC ;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC de Les Moulins et de L'Assomption ont manifesté le désir d'acquérir des abribus, des dalles et du mobilier urbain;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 9969-06-15 adopté le 16 juin 2015 par la MRC Les Moulins demandant au CRTL de procéder à l'acquisition de dix (10) bancs, douze (12) poubelles et sept (7) dalles d'abribus et procéder à la destruction de deux (2) dalles de béton.

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 15-06-124 adopté le 25 juin 2015 par la MRC de L'Assomption demandant au CRTL de procéder à l'acquisition de huit (8) abribus, huit (8) dalles et deux (2) poubelles ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRTL remboursera, le cas échéant, le montant des subventions autorisées et versées par le ministère des Transports.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Normand Grenier et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la directrice générale soit et est autorisée à entreprendre les démarches nécessaires pour l'acquisition d'abribus, de dalles et de mobilier urbain pour les MRC de Les Moulins et de L'Assomption conditionnellement à la réception d'une résolution de chacune des MRC.

**QUE** le CRTL transmette une copie de la présente résolution aux MRC de Les Moulins et de L'Assomption.

7. Transport adapté

Aucun point à l'ordre du jour

**Le 17 juin 2015**

CA-1042-  
06/2015

8. Règlement

8.1 Règlement no 23.01 – Règlement modifiant les articles 7, 8, 9 et 11 du règlement numéro 23, règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour le Conseil régional de transport de Lanaudière

**CONSIDÉRANT** QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière tenue le 29 avril 2015;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérard Jean, appuyé par madame Danielle H. Allard et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** soit et est adopté le règlement numéro 23-01 Règlement modifiant les articles 7, 8, 9 et 11 du règlement numéro 23, règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour le Conseil régional de transport de Lanaudière.

**QUE** les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

Annexe 8.1 : Règlement no 23-01 Comportement et normes de sécurité

9. Avis de motion

Aucun

**Monsieur Jean-Luc Labrecque quitte la séance.**

10. Rapport du Président

Le Président, monsieur André Hénault, fait part verbalement des différentes interventions réalisées depuis la dernière séance du conseil d'administration.

11. Rapport de la Directrice générale / Secrétaire-trésorière

La Directrice générale, madame Tanya Grenier, fait part verbalement des différentes interventions faites depuis la dernière séance du conseil d'administration.

12. Requêtes et commentaires positifs, plaintes et commentaires négatifs et bilan

Dépôt du registre des *requêtes et commentaires positifs*, du registre des *plaintes et commentaires négatifs* couvrant le mois d'avril et de mai 2015 ainsi que le bilan au 31 mai 2015.

Annexe 12.0 :

- Requêtes et commentaires positifs : avril et mai 2015
- Plaintes et commentaires négatifs : avril et mai 2015
- Bilan au 31 mai 2015

13. Sujets divers

13.1 La gouvernance des transports collectifs dans la région métropolitaine

Madame Chantal Deschamps et monsieur Denis Andlauer expose les différents enjeux en rapport avec la proposition de gouvernance des transports collectifs dans la région métropolitaine.

Les membres sont très préoccupés par les différents enjeux de cette réforme pour la région de Lanaudière. Tous conviennent que l'information doit être réacheminée dans les MRC. Considérant les préoccupations de chacun et surtout que les délais

**Le 17 juin 2015**

sont très serrés, les membres reconnaissent qu'il est préférable de fixer une rencontre extraordinaire du conseil d'administration le 15 juillet afin de poursuivre les discussions sur le sujet.

Annexe 13.1 : Présentation Power Point sur la proposition de gouvernance des transports collectifs dans la région métropolitaine.  
*Présenté séance tenante et document transmis par courriel aux membres suite à la rencontre.*

CA-1043-  
06/2015

13.2 Proposition de service – Accompagnement stratégique sur la gouvernance et l'organisation du transport collectif de la région de Lanaudière

**CONSIDÉRANT** la proposition de service de DA Consultation pour un accompagnement stratégique sur la gouvernance et l'organisation du transport collectif de la région de Lanaudière.

**CONSIDÉRANT** les différentes discussions intervenues entre les membres en rapport avec la pertinence de contracter avec le même consultant que les MRC de L'Assomption et Les Moulins ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de communiquer avec monsieur Michel Julien, ancien directeur du RTCR de la MRC de L'Assomption, pour connaître son intérêt pour effectuer un tel mandat considérant qu'il connaît la constitution du CRTL et ses principaux enjeux.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gaétan Gravel, appuyé par monsieur Normand Champagne et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la direction générale communique avec monsieur Michel Julien afin de lui offrir un mandat de consultant pour de l'accompagnement stratégique dans le dossier de la gouvernance et l'organisation du transport collectif de la région de Lanaudière.

**QUE** la dépense maximale pour ce mandat d'accompagnement n'excède pas cinq-milles dollars (5 000,00 \$) plus les taxes applicables.

Annexe 13.2 : Proposition de service – Accompagnement stratégique sur la gouvernance et l'organisation du transport collectif de la région Lanaudière

14. Période de questions

Aucune

15. Date et lieu de la prochaine séance et levée de la séance

Date et lieu des prochaines séances

Conseil d'administration le 15 juillet 2015 à la MRC de Joliette à compter de 9 h

Levée de la présente séance

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle H. Allard, appuyé par monsieur Gaétan Gravel et résolu à l'unanimité :**

**QUE** la présente séance ordinaire du 17 juin 2015 soit et est levée.

CA-1044-  
06/2015

---

André Hénault  
Président

---

Tanya Grenier  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière